

## Du fait divers au fait de société : l'affaire du RER D

Amandine KERVELLA

Doctorante  
Laboratoire ERSICOM  
Université de Lyon 3  
amkervella@yahoo.fr

Le 11 juillet 2004 à 19h42 tombe la première dépêche AFP de ce qui deviendra l'« affaire Marie L. » ou « affaire du RER D », affaire qui a profondément marqué les esprits en France : « *Ils agressent une femme et lui dessinent des croix gammées sur le ventre.* » Tout commence donc par l'annonce de l'agression de cette jeune femme, qui plus est accompagnée de son bébé, sur la ligne D du RER, agression choquante tant par son caractère extrêmement violent que par ses motivations antisémites. S'en suivra pendant presque trois jours un concert d'indignations politiques et médiatiques (que certains qualifieront *a posteriori* d'« emballement ») jusqu'à ce que la jeune femme avoue avoir tout inventé.

C'est à la médiatisation de cette affaire, dans son « *temps chaud* », que nous avons choisi de nous intéresser, dans le cadre d'une réflexion sur le fait divers. Nous pensons en effet que son déroulement proprement extraordinaire est propice à une réflexion sur le lien entre les récits de faits divers et ceux de faits de société ainsi que sur la construction du discours journalistique en général. Le fait de se limiter à l'étude du « *temps chaud* » médiatique concernant cette affaire – et donc d'exclure une partie importante du discours journalistique proposant un retour sur l'affaire, et parfois même sur le travail journalistique qui l'a accompagné – mérite une précision. Ce choix n'est pas guidé par une volonté d'ajouter, facilement, une voix de plus à la critique du travail des médias dans cette affaire. Il repose sur un postulat voulant que ce temps chaud, ici temps de crise, soit de nature à faire surgir ce qui demeure implicite

la plupart du temps, à savoir les normes symboliques mobilisées par les journalistes pour construire leurs discours. Nous pouvons, durant ces moments précis, distinguer les cadres de références socio-politiques mobilisés presque « par réflexe », lorsque le temps manque.

Cette médiatisation a véritablement connu deux temps scindés par la découverte du mensonge de la jeune femme. Ce point de rupture constituera également le point de partition entre nos différents axes de réflexion. Avant le point rupture, la médiatisation de l'agression pose la question de la nature de la représentation de l'agression dans les médias : fait divers ou fait de société ? Après le point de rupture les discours journalistiques proposés par les différents titres étudiés apparaissent comme particulièrement révélateurs de leur mode de construction, en particulier en ce qui concerne la question du temps médiatique et de l'autonomie des journalistes par rapport aux pouvoirs publics.

Nous avons travaillé à partir d'un corpus composé des articles de *Libération*, du *Monde*, de *l'Humanité* et du *Figaro* issus des premières éditions évoquant l'affaire (celles du 12 juillet pour tous les journaux sauf *Le Monde*, 13 juillet) et des premières éditions après la révélation du mensonge (celles du 14 juillet pour tous les journaux sauf *Le Monde*, 15 juillet). Au sein de ces journaux nous nous sommes intéressé à l'ensemble des discours journalistiques évoquant l'agression : articles s'y rapportant, Unes, éditoriaux. Nous inscrivons notre méthodologie dans le cadre de l'analyse de discours.

## **L'agression du RER D : fait divers ?**

Le récit médiatique construit à partir de l'agression de Marie L. présente, par certains aspects, les caractéristiques du fait divers. La réflexion d'Annick Dubied et de Marc Lits (1999) quant à la définition du fait divers montre à quel point celle-ci est difficile à mettre en place. Nous retiendrons les trois éléments constitutifs du fait divers suivant pour les confronter à la représentation de l'agression (Dessinges, 2005) : 1. la rupture par rapport à la norme ; 2. la recherche des causes et désignation des agresseurs ; 3. la neutralité de ton.

L'agression de Marie L. est présentée par tous les journaux comme une rupture par rapport au déroulement habituel de l'existence en termes de sécurité et d'égalité. L'ensemble des journaux se fondent sur de nombreux effets rhétoriques pour faire ressentir au lecteur le caractère « anormal » de l'agression. Pour ce qui est de la recherche des causes et des agresseurs, l'ensemble des journaux s'attachent bien, comme le veut l'habitude en matière de faits divers criminels, à mettre en évidence

les causes rationnelles du fait divers : le mobile de l'agression, la cause du déchaînement de violence, etc. *Libération* semble d'ailleurs avoir résolu la question de l'identité des agresseurs puisqu'il présente à de nombreuses reprises, et sans mise à distance, les agresseurs par leur origine ethnique.

La dernière caractéristique du récit de fait divers est de posséder, en principe, une neutralité de ton. Or, elle n'est pas systématiquement respectée. Pour ce qui concerne l'énonciation, on constate globalement un mode d'énonciation de type factuel. On remarque également que le jeu de langage du procès-verbal est systématiquement utilisé. Cependant, *Libération* produit parfois des commentaires, voire une analyse. Ainsi, à propos de la mèche de cheveux qu'on aurait coupée à la victime : « *Ont-ils voulu "garder un souvenir d'elle" comme l'aurait hurlé un des garçons, ou bien la tondre comme les femmes collabos à la Libération et les juifs déportés dans les camps ?* »

Le recul face aux déclarations de la jeune femme n'est, en outre, pas entièrement respecté. On note par exemple un emploi fluctuant du conditionnel pour rapporter son témoignage. La mise en discours de l'agression du RER ne répond donc pas entièrement, pour l'ensemble des journaux étudiés, à celle d'un simple fait divers. Elle se rapproche de celle du fait de société d'autant plus lorsque l'on dépasse le cadre strict du récit de l'agression pour s'intéresser à l'événement dont il fait partie (Esquenazi, 2002), au traitement global de l'agression (Unes, choix des articles, éditoriaux, etc.).

## **L'agression du RER D : fait de société ?**

L'apparition sur la scène médiatique de l'expression « fait de société » est récente ; elle ne bénéficie dès lors pas d'une définition dans les dictionnaires ou lexiques spécialisés (Dessinges, 2005). Certaines caractéristiques du fait de société ont cependant été précisées par Marine M'sili (2000) : « [...] dans le fait de société, un rôle prioritaire est dévolu au contexte. L'événement se transforme en symptôme, révélateur des dysfonctionnements de la société<sup>1</sup>. » Nous allons donc évaluer la représentation de l'agression du RER en tant que fait de société, en précisant d'abord l'importance du contexte dans cette médiatisation, puis en montrant de quelle manière l'agression va être présentée comme illustration de problèmes sociaux.

La mise en discours de l'agression du RER ne peut se comprendre qu'en référence à un double contexte particulièrement fort. Le principal élément de contexte est celui du débat public sur l'antisémitisme portant à

la fois sur la question de la quantification du phénomène, de sa nature et de sa prise en compte par les médias et les pouvoirs publics (Wieviorka, 2005) Ce contexte peut partiellement être appréhendé en se référant à la quantité de livres publiés autour de cette problématique<sup>2</sup>. Au sein de ces ouvrages nombreux sont ceux défendant la thèse de l'existence d'un « *nouvel antisémitisme* », d'une « *nouvelle judéophobie* » comme l'écrit P.-A. Taguieff (2002). La passivité des politiques et la cécité des médias sont également souvent dénoncées.

La question de l'antisémitisme fait alors pourtant bien partie de l'agenda politique. La veille de l'agression, le président Jacques Chirac prononçait un discours à Chambon-sur-Lignon, village symbole de la résistance à l'antisémitisme d'une partie du peuple français dans lequel il appelait à la plus grande sévérité face à l'antisémitisme et ajoutait : « *Face au risque de l'indifférence et de la passivité du quotidien, j'appelle solennellement chaque Française et chaque Français à la vigilance. Devant le danger, je les appelle au sursaut.* »

Ce contexte semble tout d'abord orienter très fortement les choix éditoriaux fondant la construction de l'événement « agression du RER » Ainsi, on remarquera par exemple que chaque journal semble se positionner au sein du débat sur la nature de l'antisémitisme actuel. Comme le souligne d'ailleurs Éric Macé (2005), tout aspect de la réalité sociale est l'objet d'un intense conflit de définition, conflit dont l'enjeu est fondamentalement politique puisqu'il a pour finalité l'orientation des politiques publiques chargées de traiter le problème ainsi défini dans ses causes, ses manifestations et ses solutions.

*L'Humanité* a ainsi décidé de parler de l'antisémitisme dont l'agression du RER serait un exemple, à la fois par un article sur les manifestations de ce phénomène en Alsace dont les titres et sous-titres font référence à l'extrême droite, par une interview de M. Wieviorka qui évoque entre autres un autre type d'antisémitisme basé sur « *une forme perverse de renversement du stigmaté* », et par une interview de Jacqueline Costa-Lascoux. Le journal propose à travers ces choix un cadre pluridimensionnel de lecture de l'antisémitisme actuel mêlant ses formes « classiques » liées à l'extrême droite et ce que certains appellent le « *nouvel antisémitisme* ». On remarquera, par contraste, que *Libération* traite de l'antisémitisme dans l'article « *Une escalade préoccupante* » en faisant référence à des manifestations ne se rapportant qu'au second type d'antisémitisme. Avec *Le Figaro*, on insiste en éditorial sur l'importance de l'implication des jeunes d'origine maghrébine dans l'antisémitisme actuel avec une très forte généralisation : « *Les petits-enfants du Maghreb veulent participer à leur manière à la lutte des Palestiniens. La voyageuse*

*du RER a soudain incarné l'ensemble des Israéliens. La haine est en train de franchir la Méditerranée. »*

Il est aussi important de souligner que le contexte semble également parfois marquer le strict récit de l'agression. On peut ainsi faire l'hypothèse que l'insistance très forte de *Libération* sur l'origine ethnique des agresseurs, sans mise à distance systématique, peut être liée à ce débat sur le nouvel antisémitisme. Ces exemples nous montrent que nous sommes loin du caractère « total » et « immanent » du fait divers souligné par Roland Barthes (1964). Il faut également bien garder à l'esprit un autre élément de contexte : la thématique de l'insécurité circule toujours fortement au sein de l'espace public.

### **Identité discursive et cadrage journalistique**

L'autre caractéristique principale du fait de société est de proposer une interprétation du fait relaté comme symptôme des dysfonctionnements sociaux. Le fait illustre et actualise donc des problèmes de société généraux préexistants. Il leur offre une visibilité capable de mobiliser l'opinion publique. Or, la ou les problématique(s) soulevées vont être différentes en fonction de l'identité discursive du journal, de sa logique éditoriale. Ce qui se joue est en fait une question de cadrage journalistique au sens que lui donne J.-P. Esquenazi. En outre, les choix de cadrage opérés vont être la base permettant au journal de se positionner sur cette actualité, voire même d'exprimer des demandes en termes d'action publique ou citoyenne, puisque comme l'explique J.-P. Esquenazi (2002) : « [l'éditorial] est emblème de l'engagement d'un journal, la marque de son implication dans l'actualité. Grâce à lui, un média ne se définit pas seulement par son activité d'enregistrement d'une actualité qui lui demeure extérieure : il est une déclaration à propos de cette actualité. À travers l'éditorial, le journal peut échapper au rapport et à l'explication : pour une colonne ou deux, il peut opiner, se situer plus comme un acteur que comme un spectateur<sup>3</sup>. »

L'ensemble des journaux étudiés présentent donc l'agression comme l'illustration de problématiques plus larges à travers différents procédés : une précision dans l'éditorial, une stratégie de rubricage précise, le choix de la Une et des articles composant son traitement médiatique. Les éditoriaux des journaux étudiés précisent tous de manière explicite que l'agression ne doit pas être perçue comme un fait divers sans importance. Ainsi Jean-Michel Thénard pour *Libération* parle-t-il d'« un fait divers monstrueux parce qu'il confirme la gangrène qui se répand dans la société française » alors que Jean-Paul Piérot pour *l'Humanité* affirme que « cet acte d'une rare violence interpelle la société tout entière et la politique ».

Un autre procédé également employé par tous les journaux est une utilisation précise du rubricage puisqu'il participe très fortement au cadrage (Mouillaud & Têtu, 1989). La rubrique choisie pour rendre compte de l'agression, qui n'est jamais une rubrique fait divers, nous montre donc à la fois que ce fait est rattaché à une problématique plus large tout en définissant cette problématique. *L'Humanité* et *Libération* ont ainsi choisi de lui consacrer leurs pages « événement » alors que *Le Monde* et *Le Figaro* lui réservent leurs pages « société ». Cependant, *Libération* et *Le Monde* vont plus loin dans le rubricage en accolant à leur nom de rubrique habituel une précision : « société violence » pour le premier et « événement antisémitisme » pour le second. Le cadre principal d'interprétation est donc clairement posé.

Que l'agression du RER constitue le titre principal de la Une de tous ces journaux-là (à l'exception du *Monde*, titre secondaire) montre déjà que nous avons dépassé l'insignifiance du fait divers. Au-delà de ce choix, les stratégies iconiques et de titraillles des Unes contribuent à transformer cet acte précis en symptôme d'un mal général tout en le définissant. C'est très clairement le cas de celles de *Libération* et de *L'Humanité*, tant par leurs stratégies de titraillle que par leurs choix iconiques. Ces deux journaux offrent, dès la Une, une montée en généralité qui fait disparaître presque entièrement l'agression sous le problème général qu'elle actualise. Ce problème est d'ailleurs unique pour les deux journaux : l'antisémitisme pour *Libération* et quelque chose qui serait de l'ordre de l'ignoble englobant l'antisémitisme pour *L'Humanité*.

Il est intéressant à cet égard de s'attarder quelque peu sur l'exemple de la Une de *Libération*. Le titre qui ressort graphiquement : « Antisémitisme : une histoire française » évoque uniquement le problème de société. L'agression elle-même est relayée dans un sous-titre beaucoup moins mis en valeur. On note en outre une double montée en généralité. L'agression de Marie L. devient l'illustration non seulement d'un antisémitisme actuel mais intemporel. Au niveau de la photographie (sous-titre : « graffiti antisémite en novembre 2003 sur une cage d'escalier de la cité des Bosquets à Montfermeil [Seine-Saint-Denis] »), le journal a également choisi de s'éloigner de la singularité de l'agression pour aller vers un symbole collectif : la photo choisie est celle d'une croix gammée ressortant par sa taille au milieu d'autres graffitis. *Le Monde*, avec son titre « indignation après l'agression antisémite dans le RER » indique bien à quel problème global rattacher l'agression mais ne l'occulte pas totalement à son profit. Quant au *Figaro*, son titre « le train de la haine » ne propose pas directement une montée vers le fait de société. Il faut attendre le surtitre et le cœur de l'article de Une pour la découvrir.

À l'intérieur du journal les articles créant l'événement « agression du RER » proposent au lecteur le cadre interprétatif nécessaire pour rattacher l'accidentalité de l'agression à un continuum symbolique plus large. Nous pouvons globalement distinguer deux problèmes de société présentés à travers ces articles : l'antisémitisme et l'insécurité. Nous retrouvons ainsi les deux éléments de contexte les plus prégnants déjà identifiés dans notre analyse. *Libération* et *l'Humanité* proposent des articles traitant uniquement de l'antisémitisme, alors que *Le Monde* et surtout *Le Figaro* y ajoutent des articles abordant le thème de la délinquance, de l'insécurité. Le même fait divers ne va donc encore une fois pas constituer pour les différents journaux l'opportunité de sensibiliser l'opinion sur les mêmes problèmes de société.

Les journaux étudiés vont même aller plus loin puisqu'ils vont tous adopter la position active que l'éditorial leur autorise (Esquenazi, 2002) pour formuler des demandes claires en termes d'action publique ou citoyenne. La nature de ces demandes est en lien direct avec le cadrage donné à l'affaire et renvoie donc à l'identité discursive du journal. On ne sera donc pas étonné, en référence à son identité discursive et à son traitement de l'affaire, de voir par exemple que *Le Figaro* titre son éditorial : « *Il faut punir plus* ».

### « L'affaire Marie L. » : au-delà du fait de société...

Le 13 janvier, alors placée en garde à vue, Marie L. craque et avoue avoir tout inventé. La position des hommes politiques et des journalistes, les deux catégories d'acteurs ayant transformé un fait divers en fait de société, devient alors très délicate. Que faire des problèmes de société soulevés ? Disparaissent-ils avec la révélation du mensonge ? Certains hommes politiques comme Dominique Strauss-Kahn ou Jacques Chirac vont au contraire réaffirmer la nécessaire prise en compte de ces problématiques, soulignant qu'une fausse agression a pu révéler de vrais maux. D'autres vont simplement chercher à minimiser leur responsabilité dans ce que l'on qualifie alors « d'emballlement ». Que va faire la presse ? Comment médiatiser ce retournement de situation qui invalide la transformation du fait divers en fait de société ? À quelle sorte de représentation faisons-nous face désormais ? Nous allons montrer que les journaux ne vont pas reprendre les problèmes de société soulevés. Ils vont en fait surtout s'attacher à se justifier en proposant ce que l'on peut appeler un faux « média culpa ». Il s'agira donc de percevoir le temps post-rupture comme un révélateur puissant du fonctionnement de l'écriture de l'actualité.

### *La disparition des problèmes de société initialement soulevés*

De nombreux paramètres pourraient être étudiés concernant la médiatisation de la révélation du mensonge à propos du sort réservé aux questions de société soulevées.

Nous avons choisi de nous focaliser sur les stratégies de titraille des Unes en nous demandant quels étaient les cadres mobilisés pour rapporter la suite inattendue de « l'affaire ». Il faut tout d'abord remarquer que pour l'ensemble des journaux, *Le Monde* dans une moindre mesure, l'agression du RER D n'a plus besoin d'être expliquée pour être identifiée. Elle semble constituer un cadre interprétatif à part entière. Il suffit de la nommer : « RER » (*Libération* et *Le Figaro*), « RER D » (*l'Humanité*), l'« "agression" du RER » (*Le Monde*).

Les Unes des journaux étudiés peuvent être divisées en deux catégories pour ce qui est du cadrage journalistique adopté. Les titres apparaissant sur les Unes de *l'Humanité* et du *Figaro* se focalisent uniquement sur la révélation du mensonge, donc sur l'actualité de l'affaire avec « RER D : la jeune femme avait tout inventé » pour le premier, « RER : le film du mensonge » pour le second. Ils ne proposent pas une analyse de ce nouvel élément, mais restent dans un cadre factuel. *Le Monde* et *Libération* adoptent, quant à eux, une démarche inverse. Ils proposent directement une analyse *via* le cadre interprétatif de l'emballlement avec les titres suivants : « "Agression" du RER : comment la République s'est emballée » (*Le Monde*) ; « RER, retour sur un emballlement » (*Libération*).

Ceci nous amène dès la Une à réfléchir sur la notion de temps médiatique. En effet, les principaux cadres d'interprétation proposés en Une au début de l'affaire, l'antisémitisme et l'insécurité, qui correspondaient aux problèmes de sociétés soulevés, ont totalement disparu de ces Unes. Doit-on en déduire que ces problèmes n'existent plus ? Il semblerait plutôt qu'il s'agisse d'une nouvelle illustration de la loi du temps médiatique, de l'actualité en tant que règne de l'éphémère tel qu'ont pu la décrire M. Mouillaud et JF. Tétu (1989). L'étude du choix des articles composant l'événement « affaire Marie L. » confirme d'ailleurs l'abandon (sauf pour *Le Monde* avec l'antisémitisme) des questions de société posées quelques jours plus tôt.

Nous pouvons également penser que cette absence des thèmes précédemment évoqués est éclairante quant au rôle des journalistes au sein de l'espace public en ce qu'elle le distingue nettement de celui des hommes politiques. La distinction était moins nette au début de la médiatisation de l'affaire.



### Un faux « média culpa » ?

Ce qui frappe également est que ce qui est maintenant devenu une « affaire » est traité par tous les journaux sous un angle principal : celui de ce que l'on peut qualifier de faux « média culpa ». On retrouve en effet dans tous les journaux un aveu plus ou moins poussé de faute, voire des excuses. Cependant, la force de cet aveu est très fortement atténuée par la désignation des hommes politiques comme les vrais coupables de l'emballement. Nous pouvons distinguer tout d'abord des stratégies indirectes de « média culpa ». L'ensemble des journaux propose un article revenant sur l'emballement suscité par l'affaire. Dans cet article, la participation de l'ensemble des médias à ce phénomène est affirmée, chaque journal se citant lui-même à cette occasion. Deux journaux, *Libération* et *l'Humanité*, consacrent en plus un article à la question de la stigmatisation d'une partie de la population à l'occasion de cette affaire. Ils construisent tous deux leurs articles autour de mails de protestation, d'indignation reçus par la rédaction.

Nous pouvons également distinguer des stratégies directes de « média culpa ». Tous les journaux, à l'exception du *Figaro*, consacrent en effet leur éditorial à l'affaire. Dans cet éditorial, *Libération* et *Le Monde* formulent des excuses directes. Ainsi trouvons-nous dans *Le Monde* : « *Le Monde n'a pas été exempt de ce mouvement et a commis une faute. Nous en devons des excuses à nos lecteurs qui peuvent à bon droit nous reprocher de ne pas avoir suffisamment fait place au doute.* » Nous pourrions donc croire que l'ensemble des journaux, à l'exception peut-être du *Figaro*, proposent à leurs lecteurs un véritable examen de conscience conduisant à un *mea culpa* assumé.

Cependant, tel n'est pas le cas. En effet, l'ensemble des journaux pointent également la responsabilité, jugée première, des pouvoirs publics : à travers des articles spécifiques d'analyse (pour *Libération*), à travers des commentaires et des effets de style émaillant le récit de l'affaire (pour tous les journaux), de manière directe dans l'éditorial (tous les journaux sauf *Le Figaro*). *Libération* se demande ainsi dans son éditorial, après avoir rappelé les premières déclarations de Jacques Chirac : « *Qui, après de tels "effrois" émanant de telles autorités, et dans un climat détestable d'agressions racistes et antisémites aussi répétées qu'avérées va alors émettre le moindre doute ?* » De plus, *Le Figaro* et *Libération* glisseront également dans les articles sur l'emballement quelques remarques sur le professionnalisme de leurs rédactions.

Nous pouvons également nous demander dans quelle mesure le traitement « post-aveu » ne peut pas mettre en lumière un nouveau fait de société qui serait celui de l'emballement politico-médiatique. Cette

posture éditoriale est doublement révélatrice. Elle permet tout d'abord de faire ressortir une certaine tendance à ne pas accepter l'auto-critique, soit en ne lui accordant que peu de place (*Le Figaro* et à moindre échelle *l'Humanité*), soit en la teintant d'auto-défense (tous les journaux), soit enfin en refusant de poser les bonnes questions (*Libération*). En effet, dès le 14 juillet mais surtout le 15 dans un article paru dans les pages « Rebonds », le journal se justifie, invoquant la nécessité de traiter de l'affaire dans des proportions importantes. Pourtant, le principal reproche que l'on puisse lui adresser concerne la qualité des articles, les mots mêmes utilisés et non leur quantité.

La seconde révélation de cette posture nous permet en fait de rejoindre É. Macé (2005) pour qui l'autonomie des journalistes est très relative quant à la production de l'information. Entre autres contraintes, ils subissent celles de l'agenda politique et celles des stratégies de communication des acteurs politiques leur proposant des cadres interprétatifs préétablis. Il est cependant très rare que les journaux reconnaissent ce manque d'autonomie comme c'est ici très clairement le cas. Ainsi, l'argument principal mobilisé par tous les journaux, à savoir qu'ils se seraient adaptés à l'emballement des responsables politiques, loin d'améliorer l'image de la presse, peut au contraire la desservir, en soulignant son manque d'autonomie par rapport à la sphère politique.

## Conclusion

En somme, l'agression du RER, telle qu'elle est médiatisée par les journaux étudiés, peut s'inscrire en partie dans la catégorie des faits divers, mais totalement dans celle des faits de société. Nous retrouvons en effet dans notre analyse les traces du processus de production de l'information tel que décrit par Éric Macé, structuré par trois contraintes de format, d'agenda et de cadrage.

Les prises de position éditoriales très marquées du début de l'affaire du RER D auraient pu nous orienter essentiellement vers une analyse soulignant l'importance de la sphère médiatique *via* son monopole d'accès à la scène publique. En réalité, la médiatisation du mensonge aura davantage servi à révéler le manque d'autonomie des médias par rapport à la sphère politique.

Enfin, l'incapacité des journaux à formuler un véritable *mea culpa*, en dépit des lourdes erreurs commises, doit également être ici clairement souligné... ■

### Notes

1. M'SILI M. (2000), *Le fait divers en République, histoire sociale de 1870 à nos jours*, Aix-Marseille, CNRS édition, p.267.
2. Entre autres : *La Nouvelle Judéophobie* de Pierre-André Taguieff (2002), *Le Nouveau Bréviaire de la haine* de Gilles-William Goldnadel (2001), *Au nom de l'autre, réflexion sur l'antisémitisme qui vient d'Alain Finkielkraut* (2003), *France, prends garde à ton âme... : fracture sociale et antisémitisme dans la République* d'Emmanuel Brenner (2004), *L'énigme antisémite* de Daniel Sibony (2004), etc.
3. ESQUENAZI J.-P. (2002), *L'écriture de l'actualité, pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG.

### Références bibliographiques

- BARTHES R. (1964), « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, pp.188-197.
- DUBIED A. & M. LITS (1999), *Le fait divers*, Paris, PUF.
- DESSINGES C. (2005), « Lady Diana et Marie Trintignant ou la métamorphose d'un fait divers », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, printemps-été, pp.114-121.
- ESQUENAZI J.-P. (2002), *L'écriture de l'actualité, pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG.
- MACÉ É. (2005), « Les faits divers de "violence urbaine" : effets d'agenda et de cadrage journalistique », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, printemps-été, pp.188-201.
- MOUILLAUD M. & J.-F. TÉTU (1989), *Le journal quotidien*, Lyon, PUL.
- M'SILI M. (2000), *Le fait divers en République, histoire sociale de 1870 à nos jours*, Aix-Marseille CNRS éditions.
- WIEVIORKA M. (dir.) (2005), *La tentation antisémite : haine des juifs dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.
- <http://www.acrimed.org>> consulté le 20 février 2006.

